

COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT N°5
REUNION DU 02 NOVEMBRE 2009

Date	06/11/09
Objet	Comité Consultatif Environnement
Présents	<p style="text-align: right;">Patrice GENTRIC <i>Président du Comité</i> <i>Maire adjoint en charge des Finances et du Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Michel LAVAL <i>Vice Président du Comité</i> <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Jean Jacques GRESSIER <i>Maire adjoint en charge de l'Urbanisme, du Cadre de Vie et des Anciens Combattants</i></p> <p style="text-align: right;">Alain MESTRE <i>Association Joinville Écologie</i></p> <p style="text-align: right;">Pierre BOUCHER <i>Association de Sauvegarde de l'Environnement de Polangis</i></p> <p style="text-align: right;">Pascal BENVENISTE <i>Association Européenne éco-environnementale</i></p> <p style="text-align: right;">Michelle MONANGES <i>Chargée de Mission Développement Durable</i></p> <p style="text-align: right;">Clément LEROY <i>Directeur Général des Services</i></p> <p style="text-align: right;">Alain LEMEUR <i>Directeur des Services Techniques</i></p>
Absents excusés	<p style="text-align: right;">André BIZEUL <i>Conseiller municipal, délégué à la Sécurité</i></p> <p style="text-align: right;">Michel CASTEL <i>Association Palissy Petit Parc</i></p> <p style="text-align: right;">Odile SEGURET <i>Directeur de cabinet</i></p>
Absents	<p style="text-align: right;">Benoît WILLOT <i>Conseiller Municipal (Liste « Joinville en mouvement »)</i></p> <p style="text-align: right;">Areski OUDJEBOUR <i>Conseiller Municipal (Liste « Pour Joinville ensemble et unis »)</i></p>

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION N°4 DU 15/09/2009

Approbation du compte rendu du dernier comité à l'unanimité des membres présents.

2. DEPLACEMENTS DOUX

Schéma Directeur cyclable – Document finalisé avant présentation au Conseil Municipal -

Avant la présentation du document Pierre boucher rappelle au comité les éléments du courrier du 16/10/2009 adressé à M.le Maire.

Clément Leroy précise que l'objectif est de présenter au Conseil un document synthétique. Michel Laval répond que ce document doit être présenté au conseil municipal pour être «opposable».

Diaporama présenté par Monsieur Philippe ARNAUD, chargé de projet à AM Environnement.

Remarques particulières concernant le document:

- carte page 7: État des lieux - dans le texte, ajouter le quai de Béthune, de même manière que le quai d'Anjou.
- texte page 10 : Stationnement des 2 roues - changer impasse H.Pinson en rue H.Pinson;
- carte page 15 : Programmation des aménagements - ajouter la légende sur les stationnements de vélos.
- carte page 16 : Année 2009 Lancement du schéma directeur - ajouter la trémie de la RD186.
- Éléments financiers Rues J. Mermoz page 20 : la question est posée aux membres du comité pour savoir si les éléments financiers doivent apparaître dans le document. Michel Laval propose de les intégrer à la fin document, à titre indicatif, dans le cadre d'une annexe. Le comité acquiesce, le bureau d'étude l'intégrera comme tel.
- Aménagement 2010/2011 Quai G. Péri page 24: Michel Laval dit que pour le sens de circulation du quai il faut tenir compte des réflexions de l'association A3P.
- Aménagement 2010/2011 Quai de Polangis page 25 : l'information est donnée au comité que la procédure de la consultation, pour le choix d'un paysagiste, sera un marché d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre et non un concours.
- Photo page 31: Aménagement 2012/2014 , Iles des Saint Pères – le schéma présenté reste hypothétique , car il faut vraiment présenté à V.N.F. les choix de la ville quant à l'installation de pistes cyclables sur le pourtour de l'île et la traversée vers Saint Maurice au dessus de l'écluse. Les travaux à envisager seront très lourds (passerelle au dessus de l'écluse, ...). M. Gressier souhaite savoir si l'on a signé un protocole avec V.N.F.. Il lui est répondu positivement. Le Comité s'interroge sur le bienfondé de cette liaison cyclable et son éventuelle transformation en liaison uniquement piétonne.
- Plan page 38: Aménagement 2012/2014, Allée de la Voute – il est signalé que le point dur de cette configuration, est le cisaillement des modes vélos/autos/piétons.

Michel Laval demande si le document intègre la question du stationnement. Clément Leroy lui répond qu'en l'occurrence ce n'est pas l'idée du SDC qui, s'il traite parfois le conflit piste cyclable/automobile, n'est pas un plan de stationnement. Une réflexion parallèle mais complémentaire est en cours par ailleurs.

Dans le cadre de la coopération entre collectivité M. Laval propose de se rapprocher des communes limitrophes, principalement Saint Maurice , Maisons Alfort pour réaliser pleinement notre SDC.

Alain Mestre signale que dans le cadre de cette coopération, ne pourrait-on pas inscrire à notre schéma directeur, la demande auprès du Conseil Général du Val de Marne pour limiter certaines voies départementales à 30km/h, telle le Quai du Barrage, et pourquoi pas avec la ville de Champigny sur Marne, le Boulevard de Polangis.

Patrice Gentric rappelle le calendrier, et envisager de présenter le Schéma Directeur au Conseil Municipal du 1er décembre prochain, il faut que les membres du comité se prononcent.

Patrice Gentric propose d'envoyer à chaque membre du comité le document finalisé pour la fin de semaine, mais demande aux membres du comité de remettre leurs avis et remarques en urgence après la communication du SDC. C'est donc un avis favorable à l'unanimité, sous réserve du document définitif et des éventuels avis défavorables de chaque membre.

3. PLAN BLEU

Patrice Gentric présente le Plan Bleu et la Charte de l'eau, au membres du comité (ce document sera transmis à chacun des membre du CCE).

Le Plan Bleu est un document d'orientation et de programmation, issu d'une démarche participative à l'initiative du Conseil Général du Val de Marne, dont l'ambition consiste à fédérer l'ensemble des acteurs concernés par «l'eau».

Il se décline en une Charte qui repose sur dix (10) objectifs et sept (7) principes. Les quatre vingt quatorze (94) actions de la charte constituent le volet opérationnel du Plan Bleu. La charte doit déboucher sur des actions concrètes de nature à renforcer l'engagement de chacun des signataires.

Sans portée réglementaire, elle fixe les orientations à suivre et les objectifs à atteindre.

Pour être signataire de la Charte, le Conseil Municipal doit en délibérer. A cet effet, Patrice Gentric le présente au CCE.

La discussion s'engage sur le thème, Alain Lemeur précise que la consultation pour le diagnostic d'assainissement est en cours, ce diagnostic permettra d'avoir une vision claire des dispositifs d'assainissement.

Alain Mestre signale qu'au niveau international le thème de l'eau est prioritaire et essentiel.

4. LES ANTENNES RELAIS

Suite à la demande du comité, lors de sa dernière réunion, Michelle Monanges a demandé au Centre de Recherche et d'information Indépendantes sur les Rayonnements Électromagnétiques (CRIREM) un devis pour la réalisation d'études analytiques des champs électromagnétiques non ionisants sur la ville. Celui ci nous a retourné son offre de prestations qui s'élève à 4 650 € TTC.

La note explicative de la méthodologie de leur intervention est jointe au présent compte rendu.

Alain Mestre pense qu'il faut se renseigner auprès de l'AMF pour le financement possible des mesures réalisées. Michelle Monanges prendra contact avec l'AMF.

Alain Mestre informe le comité que le 15 octobre dernier l'Agence Française de la Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) a remis son rapport sur :

Les radiofréquences : mise à jour de l'expertise relative aux radiofréquences.

Le rapport de l'Afsset met en évidence l'existence d'effets des radiofréquences sur des fonctions cellulaires, rapportés par une dizaine d'études expérimentales considérées par l'Afsset comme incontestables.

Néanmoins aucun mécanisme d'action entre les radiofréquences et les cellules pour des niveaux d'exposition non thermique n'a été identifié à ce jour. De même le niveau de preuve épidémiologique concernant des excès de certaines tumeurs reste très limité. A contrario, un nombre important d'études ne rapporte pas d'effet particulier. Au total, le niveau de preuve n'est pas suffisant pour retenir en l'état des effets dommageables pour la santé comme définitivement établis. Pour l'Afsset ils constituent des signaux indéniables. Face à ces incertitudes l'Afsset considère qu'il convient d'agir et fait les recommandations suivantes :

- Développer la recherche, pour lever les incertitudes qui demeurent et se tenir aux aguets des signaux nouveaux qui émergeraient.

- Réduire les expositions du public.

Pascal Benveniste insiste pour que le travail du CRIIREM soit cartographié. Clément Leroy indique qu'un nouveau contact sera pris pour compléter l'offre en ce sens.

5. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Patrice Gentric informe le comité que le dossier de la thermographie aérienne a été présenté au Conseil Municipal du 13 octobre dernier. Michelle Monanges présente le planning prévisionnel de l'opération :

- lancement de la consultation le : 26 novembre 2009
- désignation du titulaire le : 07 janvier 2010
- réalisation de la thermographie le : février 2010

Présentation d'une synthèse du Plan Climat Énergie Territorial de la Ville de Paris par Alain Mestre, en signalant l'importance des enjeux de coopération entre Paris et Joinville, mais également le lien et levier possible avec le PCET du Conseil Général du Val de Marne et de la Région Ile de France : Région qui a signé deux chartes : avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et avec le *Climate Group*. « Pour conforter le rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle internationale ».

Le Climate Group se réjouit à l'avance de pouvoir travailler et coopérer avec cette région, qui est son premier membre pour la France.

Pascal Benveniste signale que les opérateurs privés peuvent participer au financement des opérations concernant les énergies renouvelables, via la location d'espace pour produire de l'énergie. Il dit que la taille critique est autour de 400 m2 bien orientés.

Clément Leroy propose d'étudier juridiquement ces possibilités. P. Benveniste transmettra aux services de la ville l'exemple d'un lycée.

Dans ce cadre Michel Laval attire l'attention sur le fait qu'il faut impérativement lutter contre la précarité énergétique.

Au regard du document qui a été élaboré, Clément Leroy se pose la question de savoir ce qu'il reste à réaliser par un bureau d'étude spécialisé. Pour Alain Mestre, le cadrage et le plan du document ont été défini, mais il reste un très gros travail sur les coûts et en terme d'ingénierie technico énergétique. Aucune opération n'a été décrite.

Clément Leroy établit la problématique :

le groupe de travail sur le PCT élabore le document et fait appel au cas par cas à des compétences extérieures. Faut-il éclater la maîtrise d'œuvre? Rédaction du document par le groupe de travail et des B.E. sur des opérations ponctuelles. Questions à reprendre lors du prochain CCE.

Michelle Monanges informe le CCE de ces contacts avec la ville de Paris et d'une prochaine réunion pour la présentation du PCET de Paris le :

MARDI 26 NOVEMBRE 2009 à 16H30 – salle des mariages

ouverte aux membres du comité et aux membres du Conseil Municipal. Un mail sera envoyé à tous les membres du comité.

6. COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU COMITE

Patrice Gentric fait appel aux membres du comité pour participer à la rédaction d'article dans le

bulletin municipal, sur le site de la ville. Alain Mestre propose la rédaction d'un article sur le sommet de Copenhague, in situ. La discussion s'ensuit, d'où il ressort que sur le site il faudrait distinguer par un onglet ou autre le CCE, ses compte rendus et ses actions.

7. QUESTIONS DIVERSES

A la lettre de l'A3P Patrice Gentric pense que la réponse est comprise dans la future Charte de l'arbre.

A la lettre de l'ASEP qui souhaite des modification de l'ordre du jour le vendredi pour le lundi Michel Laval propose que comme pour les convocations commissions des élus l'ordre du jour doit être de cinq jours francs minimum. Quant au point relatif aux changement du règlement intérieur, il en sera discuté lors d'un prochain comité.

Prochaine réunion du comité le LUNDI 11 JANVIER 2010 – 18 H 30 / 20 H 30.